

# MIN ACTUS



N°27 – Décembre 2023

## Le mot du Maire

Chères Minversheimoises, chers Minversheimois,

L'année 2023 s'achève, à nouveau, sur de grandes incertitudes.

Depuis plusieurs mois, le pays – si ce n'est le monde- subit de multiples crises : toujours et encore la Covid, la guerre en Ukraine et au Moyen- Orient, l'inflation, le défi climatique, les grandes questions énergétiques...

Dans l'ombre de ces crises, il est nécessaire de continuer à déployer la force et la solidarité dont nous nous savons capables, pour écrire ensemble un avenir meilleur.

Comme vous le savez, dans notre petit village, tout n'est pas possible ou du moins pas tout de suite! Nos ressources sont contraintes et nous devons respecter une gestion rigoureuse en cohérence avec le contexte économique, social et environnemental.

L'année qui vient, verra une cure de jouvence de la salle polyvalente avec un ravalement plus que nécessaire ainsi qu'un petit coup de pinceau à l'intérieur.... Les travaux de rénovation de la rue du Faubourg seront repoussés à la fin de l'année, voire 2025.

2024 sera aussi l'année de l'ouverture de la Maison d'Assistance Maternelle, du recensement de la population qui aura lieu du 18 janvier au 17 février et des élections européennes en juin.

Comme il est de coutume, je tiens à remercier les forces vives de Minversheim, qui contribuent au dynamisme et au rayonnement de notre village.

Les fêtes de la Nativité approchent et apportent avec elles des moments de bonheur et de quiétude. Les décorations des maisons témoignent de ce temps de fête. Nous nous préparons à célébrer cette période au sein de nos foyers : qu'elle soit synonyme de paix et de tranquillité.

Avec les membres du Conseil Municipal, je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous ! Que 2024 vous apporte joie, santé et prospérité.

Bien à vous, Bernard Lienhard, Maire de Minversheim

# LES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2023

#### Travaux MAM : avenants au marché

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré valide les avenants au marché de travaux de la Maison d'Assistantes Maternelle comme suit :

<u>LOT 5 Sanitaire</u> : 3 415 € HT (travaux supplémentaires d'installation d'une pompe de relevage) passant le marché à 11 415 € HT

<u>LOT 3 Plâtrerie</u>: 2 190 € HT (travaux supplémentaires de pose d'une contre cloison, d'une cloison de refend avec parement hydrofuge dans la salle d'art plastique, traitement coupe-feu entre la salle d'activité et la salle de change, abaissement des plafonds suspendus devant les châssis vitrés et remplacement des dalles abîmées du faux-plafond du couloir et des sanitaires enfants) portant le marché à 16 818,14 € HT.

#### > MAM: convention de location

Le Conseil Municipal a approuvé la convention de location de la MAM dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- o la durée initiale de la convention est fixée à 5 ans à partir du 1er janvier 2024, renouvelable tacitement d'année en année au-delà de ce délai, avec possibilité de résiliation par lettre recommandée avec un préavis de 3 mois.
- o le loyer pour 2024 sera de 800 € mensuels et les charges mensuelles fixées à 200 € à compter du 1er avril 2024.
- o une gratuité de loyers et de charges est accordée pendant 3 mois à compter du 1er janvier 2024.
- o la révision du loyer se fera par délibération du Conseil Municipal.

#### Déneigement saison 2023-2024

L'entreprise Hartmann de Berstheim est reconduite pour le déneigement des voies du village pour un tarif horaire de 88 € HT (du lundi au samedi entre 6h et 22h) et 120 € HT (les dimanches ou jours fériés et/ou de nuit avant 6h) et la fourniture de sel à 0,33 € HT/kg.

#### Entretien des végétaux, massifs et entrées de village pour la saison 2024

Le Conseil Municipal a attribué l'entretien annuel pour 2024 :

- des arbres et arbustes à l'entreprise GOTTRI pour un montant estimé à 4 570 € HT,
- des entrées de village à l'association Entraide Emploi pour un montant estimé à 3 741,13 € HT.

# > Aire de jeux salle polyvalente : travaux de réparation

La société SATD va procéder à différentes réparations sur les jeux de la salle polyvalente pour un montant avoisinant les 1 473 € HT.

#### > Attribution de biens communaux vacants

Le Conseil Municipal a attribué les biens communaux laissés vacants comme suit :

- Section 12 parcelle n° 83 de 85,99 ares à M. Olivier HOUDE, 1 rue du Junkersberg à Minversheim,
- Section 23 parcelle n°241 de 43,20 ares à Serge Risch, 72 rue Principale à Minversheim.

IPNS 2 | 8

#### > Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires du CDG67

Le Conseil Municipal prend acte du résultat de la consultation groupée relative au nouveau contrat d'assurances risques statutaires lancée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour la période 2024-2027 et après en avoir débattu décide d'y adhérer. L'assureur retenu est GMF VIE et le courtier RELYENS SPS.

# Autorisation donnée au Maire de mandater les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2024

Le Maire a la possibilité de reporter une somme correspondant au quart des dépenses d'investissement budgétisées en 2023 pour honorer les factures concernant les travaux engagés en 2024 avant le vote du budget. Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'inscrire au titre de cette autorisation spéciale, la somme de 137 200 €.

Modification de la limite territoriale dans le cadre de l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier de Mommenheim, Wahlenheim et Wittersheim avec extension sur la commune de Minversheim

Après avoir pris connaissance du projet de la nouvelle limite territoriale proposé par la commission intercommunale d'aménagement foncier de Mommenheim, Schwindratzheim, Wahlenheim et Wittersheim, le Conseil Municipal approuve la modification apportée aux limites territoriales avec la commune de Mommenheim et avec la commune de Wittersheim.

Fixation du tarif d'enlèvement des dépôts sauvages, d'ordures ou déjections animales

Le Conseil Municipal décide la mise en place d'une contravention de classe 4 d'un montant de 135 € qui sera appliquée à tout contrevenant, s'il est connu, pour l'enlèvement des dépôts sauvages d'ordures ménagères et encombrants en dehors des emplacements autorisés ou déjections animales. A ce montant seront ajoutés les frais d'enlèvement en cas d'intervention d'une entreprise spécialisée.

# Recensement de la population

Dans le cadre du prochain recensement de la population qui doit avoir lieu du 18 janvier au 17 février 2024, merci de veiller à ce que <u>vos noms apparaissent lisiblement sur</u> vos boites aux lettres.

Le travail des agents recenseurs en sera grandement facilité.

Les deux agents qui sillonneront notre commune sont Mme **Yvette HOLTZMANN** et Mme **Marie-Claire WIESER**. Merci de leur réserver le meilleur accueil !



IPNS 3 | 8



#### Concert de l'ensemble vocal « 6 de Chœur » le dimanche 17 décembre 2023 à 17h à l'église Saint Hilaire

sur le thème « Sur le chemin de Noël ». Entrée libre, plateau au profit des œuvres caritatives.

Venez nombreux!

A noter sur votre agenda

#### Rattrapage des Collectes

En raison des festivités de Noël, la collecte du tri sélectif est <u>reportée</u> <u>au vendredi 29 décembre</u> et celle des ordures ménagères <u>au samedi 30 décembre</u> 2023.

Par ailleurs, les déchèteries seront fermées les samedis 23 et 30 décembre 2023.



La Préfecture informe qu'il <u>est interdit</u> d'acheter, de vendre, de céder, d'utiliser, de porter et transporter des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques de catégories C2, F2, C3, F3, C4, F4, P2 et T2

du lundi 04 décembre 2023 à 00h00 au mercredi 3 janvier 2024 à 08h00

# Communiqués de l'ASCLM

« Le mercredi 17 janvier 2024 aura lieu la fête de Noël des enfants de 3 à 10 ans, autour d'un spectacle de magie "TITI le magicien" à la salle polyvalente de Minversheim et suivi d'un goûter.

Une invitation vous sera déposée dans vos boîtes aux lettres.

Le <u>samedi 27 janvier 2024</u> sera organisé notre **dîner dansant**, animé par l'orchestre "Rosystars".

Les réservations seront ouvertes à partir du 20 décembre 2023 sur le site "HelloAsso" ou auprès de Madame SARTER Stéphanie au 07.56.87.85.55 à partir du 27 décembre 2023.

Je tiens à remercier de tout cœur le comité directeur de l'association, nos conjoints, nos enfants, ainsi que nos bénévoles, qui œuvrent toute l'année à rendre attractive et plus chaleureuse la vie dans notre village.

En attendant de vous revoir, nous vous souhaitons de belles fêtes de Noël en famille et vous exprimons d'ores et déjà nos meilleurs vœux pour la nouvelle année 2024 qui s'approche à grands pas. Qu'elle soit porteuse de bonheur, de convivialité, de rencontres et surtout de bonne santé.

Mireille ADAM, présidente, et tout le comité de l'ASCLM »



La prochaine collecte de sang aura lieu le <u>lundi 15 janvier 2024 de 17h à 20 h à la salle polyvalente de Minversheim.</u>

Venez nombreux!

Les dates des autres collectes de 2024 sont les suivantes :

18 mars - 3 juin - 12 août - 4 novembre

IPNS 4 | 8

# Covoiturage Gratuit au Pays de la Zorn



Depuis le novembre, Communauté 1er la de Communes du Pays de la Zorn finance développement du covoiturage sur son territoire via BlaBlaCar Daily, une application dédiée aux trajets du quotidien.

Grâce à cette aide, le conducteur perçoit au minimum 2€ à chaque covoiturage et le trajet devient gratuit pour le passager. Un soutien permettant aux habitants et salariés des entreprises du territoire de réduire leur coût de déplacement et leur impact environnemental.

Pour en bénéficier, il suffit de télécharger l'application, d'indiquer l'adresse de son domicile, de son lieu de travail et son planning, pour être mis en relation avec les membres empruntant le même itinéraire aux

mêmes horaires.

Les automobilistes qui changent leurs habitudes de déplacement en partageant leurs trajets peuvent prétendre, sous conditions, à la « Prime Covoiturage de 100 € » mise en place en janvier 2023 dans le cadre du plan national du covoiturage du quotidien. Plus d'informations : www.payszorn.com et blablacardaily.com

# Les services publics près de chez vous!

Depuis octobre 2020, la Maison du Pays de la Zorn a été labélisée par l'État Maison France Services afin de rapprocher les usagers du territoire des services publics.

Que vous ayez besoin de conseils sur vos démarches administratives (droit, famille, santé, impôts, retraite, etc.) ou d'aide sur l'utilisation d'un service numérique, des agents formés vous accompagnent pour vous apporter des réponses de premier niveau, au sein d'un guichet unique doté d'un point d'accès numérique. Ce service est totalement gratuit.



Nouveauté! Depuis le 2 octobre 2023, la

Maison du Pays de la Zorn étend ses services pour vous accompagner dans vos démarches liées à la pièce d'identité et au passeport. Un service de proximité supplémentaire pour les familles du territoire! Le dépôt des dossiers se fait sur rendezvous, à prendre en ligne sur le site de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn.

Plus d'informations sur les permanences et les démarches : 03 88 91 96 58 - secretariat.general@payszorn.com - <a href="www.payszorn.com">www.payszorn.com</a> Maison du Pays de la Zorn, 43 route de Strasbourg, 67270 HOCHFELDEN Du lundi au vendredi de 8H à 12H et de 14H à 17H.

IPNS 5 | 8

# Extension des consignes de tri : ayons les bons réflexes !

Depuis le 1er janvier de cette année, notre territoire est passé à l'extension des consignes de tri.

Nous avons malheureusement constaté une augmentation des erreurs qui **empêchent** la bonne séparation et le bon recyclage des différents matériaux.

#### Trois erreurs sont récurrentes :

- <u>L'imbrication des déchets</u> : Dans votre bac jaune, pensez à ne pas emboiter vos emballages.
- <u>Les emballages en sac</u>: Dans le bac jaune, ne mettez pas les emballages en sac. Merci de les jeter en VRAC. Comme pour l'emboîtement, cela empêche la séparation et le bon recyclage des matériaux.
- <u>Les emballages non vidés</u> : Les emballages non vidés sont trop lourds pour être triés. Merci de bien vider les emballages avant de les jeter.







A ce jour, les biodéchets (restes ou préparations de repas, produits périmés non consommés) représentent encore un tiers des déchets non triés des Français.

La Communauté de Communes du Pays de la Zorn a décidé d'encourager le compostage à domicile. Cette solution ne nécessite pas de transport ni de traitement de déchets et permet de récupérer de l'engrais organique.

Ainsi la Communauté de Communes vend des composteurs de 1m³ en pin.

Tarif: 20 € (uniquement payable par chèque)

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la Communauté de Communes au 03 88 91 96 58 ou par mail : secretariat.general@payszorn.com



# En cette saison, pensez au déneigement des trottoirs, il en va de votre responsabilité!



IPNS 6 | 8

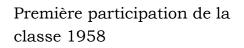
# RETOUR EN IMAGE SUR LA FETE DES AINES 2023



La « Andeknellere »









IPNS 7 | 8



#### **NOUS CONTACTER**



Sandrine Sneij Tél.: 03.88.51.62.63

Courriel: mairie.minversheim@payszorn.com

Site Internet: https://www.minversheim.payszorn.com

Permanences: lundi de 14 h à 16h, mardi et vendredi de 17h à 19h ou sur RDV

Le Maire:

Bernard Lienhard 06.70.38.19.63 bernard.lienhard@estvideo.fr

**Les Adjoints:** 

Franck Lang 06.85.58.20.42 franlang@estvideo.fr
Pascal Maillet 06.99.53.84.66 pmaillet67@free.fr
Brigitte Vacelet 06.06.84.11.99 brigitte.vacelet355@orange



IPNS 8 | 8

